

Aux bénéficiaires des paiements
directsLes informations relatives au recensement sont sur notre site www.ne.ch/recensement***Recensement géographique des parcelles***
Paievements directs 2017
1^{er} mars au 31 mai**Table des matières**

1	Généralités.....	2
1.1	Obligation légale.....	2
1.2	GeoACORDA.....	2
1.3	Démarche globale	2
1.4	Validité des données	2
2	Ouverture du guichet informatique	3
3	Modalités de saisie et instructions.....	3
3.1	Guide de l'utilisateur et tutoriels vidéos	3
3.2	Données de départ	4
3.3	Impression du formulaire A avant recensement géographique.....	4
3.4	Réouverture du recensement (modification du formulaire A).....	4
3.5	Parcelles pré-saisies : les polygones Réseau	4
3.6	Respecter le périmètre préétabli de l'exploitation (sauf en cas de reprise de surfaces)....	4
3.7	Visibilité des polygones des parcelles voisines	4
3.8	Pâturages boisés	5
3.9	Multi-polygones	5
3.10	Calcul automatique de la SAU.....	5
3.11	Suppression des parcelles fictives de correction	5
3.12	Surfaces à l'étranger et hors cantons ACORDA (BE, FR, VS...).....	5
3.13	Surfaces non-exploitées mais en nature SAU.....	5
3.14	Surfaces exploitées mais hors nature SAU	5
3.15	Surfaces hors SAU (forêts).....	5
3.16	Chevauchements (Conflits)	6
3.17	Adapter la SAU du formulaire A sur la base de la SAU du recensement géographique ...	6

3.18	Génération du PDF de la saisie des parcelles	6
3.19	Totaux des surfaces	6
3.20	Clôture du recensement géographique	6
3.21	Exportation des parcelles pour l'utilisation sur un autre programme	6
4	Contestations	7
4.1	SAU-Non-SAU (natures. Accord du propriétaire)	7
4.2	Conflits/chevauchements	7
5	Assistance	7
5.1	Conseillers CNAV	7
5.2	OPDI	7
6	Résumé des étapes nécessaires à la saisie d'un polygone	8

1 Généralités

1.1 Obligation légale

En vertu de l'article 113 de l'ordonnance sur les paiements directs et de la loi sur la géoinformation (LGéo), les cantons enregistrent dans les systèmes d'information géographique cantonaux au plus tard le 1^{er} juin 2017 les surfaces et leur utilisation, ainsi que les autres objets nécessaires, en vue du calcul des paiements directs par exploitation.

1.2 GeoACORDA

Pour le canton de Neuchâtel, le recensement géographique des parcelles se fait par GeoACORDA, un outil intégré dans ACORDA, le guichet informatique déjà utilisé pour le recensement.

1.3 Démarche globale

Chaque exploitant est tenu de dessiner le polygone de chaque parcelle culturale agricole annoncée dans le recensement parcellaire. Le système détermine ensuite la surface brute de chaque parcelle ainsi que sa SAU (par intersection avec la couche SAU, basée sur la couverture du sol).

1.4 Validité des données

Dès 2017, les données saisies sur l'outil GeoACORDA seront utilisées pour le calcul des paiements directs. Ainsi, la SAU déterminée lors du recensement géographique remplace celle du recensement numérique. **Ce sont donc les valeurs issues de GeoACORDA qui feront foi !**

Nous vous rendons attentifs que des différences entre la nouvelle SAU basée sur GeoACORDA et celle annoncée lors du recensement numérique de janvier/février sont très probables, entre autre parce que la couche SAU a été actualisée en fonction de la nouvelle mensuration et des vols LIDAR 2016. Pour les corrections du formulaire A, vous référer au point 3.18 (*Adapter la SAU du formulaire A sur la base de la SAU du recensement géographique*).

Le rapport ACORDA-Cadastre avec la SAU par article cadastral sera actualisé ultérieurement. La SAU totale selon ACORDA-Cadastre et selon Geo-ACORDA peut donc différer !

Les surfaces en pente et les surfaces selon zones agricoles ne sont pas encore calculées par GeoACORDA mais peuvent être vérifiées en affichant les couches « terrains en pente » et « limites de zones agricoles ».

2 Ouverture du guichet informatique

Le recensement géographique par le guichet Internet (AGATE / ACORDA) est ouvert du 1er mars au 31 mai 2017.

Après le 31 mai, les retardataires sans motif valable seront sanctionnés, selon l'ordonnance sur les paiements directs, art. 105 al. 1 et annexe 8, point 2.1.3.

Vous pouvez accéder à votre recensement géographique via le site www.agate.ch comme pour le recensement normal, mais **en choisissant l'onglet « Géo données » au lieu de l'onglet « Recensement ».**

Pour que les fonctionnalités de l'outil puissent fonctionner correctement, **un navigateur internet récent doit impérativement être utilisé** (*Internet Explorer, Chrome, Firefox, Edge ou Safari*).

Nous vous prions de faire votre recensement géographique sans tarder et de ne pas attendre le dernier jour, afin d'avoir de la marge en cas de problème ou si vous deviez avoir besoin d'assistance.

Vous avez la possibilité de mandater la CNAV ([032 889 36 30](tel:0328893630)) qui se tient à votre disposition pour votre recensement géographique. Prenez rendez-vous assez tôt !

3 Modalités de saisie et instructions

Un résumé des étapes nécessaires à la saisie d'un polygone est inclus en fin de document.

Pour démarrer le recensement géographique, cliquez sur l'onglet « Géo données », puis sur le numéro d'exploitation et ensuite sur « Saisie géo données » (Fig.1). Vous trouverez alors une liste des parcelles similaire à celle du recensement, avec en fin de chaque ligne un globe :



En cliquant sur ce globe, vous ouvrez le guichet géographique permettant le dessin du polygone de la parcelle. Le globe est vert pour les parcelles avec polygone déjà dessiné et gris pour les parcelles dont le polygone n'a pas encore été dessiné.



Figure 1. Chemin d'accès depuis ACORDA pour accéder au guichet géographique.

3.1 Guide de l'utilisateur et tutoriels vidéos

Toutes les fonctionnalités de l'outil GeoACORDA sont présentées de manière détaillée dans le guide de l'utilisateur, disponible sur ACORDA et le site du recensement (www.ne.ch/recensement). De plus, quatre tutoriels sous forme de vidéos sont à votre disposition pour vous aider à la saisie des polygones parcellaires.

3.2 Données de départ

- Le **formulaire A** qui a été validé durant la période de recensement en janvier/février 2017 sert de base au recensement géographique.
- **Périmètres de l'exploitation** (état au 31 janvier 2017).
- **Couche SAU cantonale** : d'après la nouvelle mensuration officielle et les vols LIDAR 2016 (état au 31 janvier 2017).
- **Cadastre** (provisoire dans certains secteurs ; état au 31 janvier 2017).
- **Pâturages boisés** : épurés sur la base de vols laser (LIDAR) du printemps 2016. Les éléments boisés jusqu'à 800 m² ne sont pas déduits de la SAU. Les surfaces boisées de plus de 800 m² sont directement déduites comme surfaces hors SAU
- Autres couches : **photo aérienne, carte couleurs, limites des zones agricoles, terrains en pente.**

3.3 Impression du formulaire A avant recensement géographique

Afin de garder une trace écrite du relevé des parcelles avant l'utilisation de l'outil géographique, nous vous demandons **d'imprimer votre formulaire A avant de procéder au dessin des parcelles** (PDF du formulaire A après clôture du recensement janvier/février).

3.4 Réouverture du recensement (modification du formulaire A)

Il est possible que le recensement géographique mène à une réorganisation partielle du relevé des parcelles (formulaire A). A cet effet, **le recensement du formulaire A (onglet Recensement) sera rouvert pendant le recensement géographique.**

3.5 Parcelles pré-saisies : les polygones Réseau

Toutes les surfaces Réseau sont déjà saisies sur GeoACORDA, sous forme de parcelles culturales. **En aucun cas il ne faut modifier les polygones Réseau !**

Remarque : pour que les surfaces Réseau correspondent exactement aux parcelles annoncées dans le formulaire A, ce dernier a parfois été légèrement adapté par l'OPDI (séparation des parcelles EcoR et hors EcoR).

Dans le cas où vous constateriez des incohérences avec l'exploitation réelle du Réseau, ne modifiez en aucun cas la parcelle réseau, mais **faites une demande de modification du contrat** en vous rendant sur :

- ACORDA
- Sous l'onglet **Recensement**
- Sélectionner **Biodiversité**
- Puis **Réseau**
- Sélectionner l'icône « crayon »  sur la ligne de la parcelle réseau concernée par la demande
- Sous **Nouvelles demandes**, cliquer sur le bouton « **+ Créer nouvelle demande...** »
- Sélectionner l'EcoRéseau de la parcelle, et faites dans la rubrique **Remarque** votre demande d'adaptation.

3.6 Respecter le périmètre préétabli de l'exploitation (sauf en cas de reprise de surfaces)

Nous vous demandons de **respecter la délimitation de l'exploitation d'après les périmètres préétablis et de ne les dépasser qu'en cas de reprise de surfaces**. Saisie facilitée grâce à la fonction aimant (snapping)

Une fonction « **snapping** »  est disponible afin de **détecter les nœuds (angles) de certaines couches** : la base cadastrale, la SAU cantonale, les périmètres de l'exploitation ainsi que sur les parcelles de l'exploitation et d'autres exploitations. Lors du dessin des polygones, cette fonctionnalité **marque un temps d'arrêt lorsque le curseur passe à proximité d'un nœud**. En étant attentif à cette fonction, ceci vous permettra de suivre au plus juste les limites des couches sélectionnées et limitera le chevauchement de parcelles.

3.7 Visibilité des polygones des parcelles voisines

Au cours du recensement géographique, au fur et à mesure de l'avancée de la saisie vous verrez vos parcelles affichées (en vert), ainsi que celles des exploitations voisines (en violet). Les parcelles visibles ne sont pas nécessairement validées, elles peuvent encore être en travail (provisoire).

3.8 Pâturages boisés

Dans le cas des parcelles en pâturage boisé, il vous est demandé de dessiner au plus proche de la situation réelle. Ainsi, **le pourtour du polygone doit suivre au plus juste la position des barrières ainsi que la limite de la nature Pâturage boisé (618 ou 625)**. Ainsi, si une ligne du relevé des parcelles (formulaire A) regroupait jusqu'à présent deux types de nature, il est nécessaire de créer une seconde parcelle afin de séparer les deux natures au sol.

Si des **parcelles en réseau** sont concernées par cette problématique, **merci de ne pas les modifier**, mais de faire une demande (comme pour une nouvelle demande Réseau ; voir point 3.5) et entrer dans la rubrique **Remarque** : « **Séparation de nature** ». L'OPDI fera l'adaptation nécessaire.

Pour **visualiser la limite de la nature Pâturage boisé**, depuis www.ne.ch/Recensement, suivre le lien pour accéder à la page « Recensement géographique (GéoAcorda) ». Depuis cette page, vous pouvez télécharger le fichier « **NE-pat_bois.gpx** ». Ce fichier doit être enregistré dans vos documents. Vous pouvez ensuite l'importer sur GeoACORDA, en cliquant sur « **GPX Import** » et en sélectionnant le fichier enregistré. Après quelques instants, la couche s'affiche et le pourtour du pâturage boisé apparaît en orange. Vous pouvez à présent dessiner votre parcelle de pâturage boisé en vous appuyant sur le pourtour du pâturage boisé.

Attention : il est nécessaire de recharger cette couche à chaque nouvelle parcelle !

3.9 Multi-polygones

Le système tolère les multi-polygones : plusieurs polygones peuvent être rattachés à une même ligne du formulaire A (par ex. pâturages boisés). Après avoir cliqué sur le globe de la parcelle concernée, il suffit de dessiner un premier polygone puis un deuxième, etc. avant d'enregistrer.

3.10 Calcul automatique de la SAU

Une fois un polygone dessiné, l'outil GeoACORDA **calcule automatiquement la valeur de SAU** en déduisant du polygone toutes les natures hors SAU. Ceci est particulièrement intéressant pour les parcelles en pâturage boisé (tous les éléments boisés supérieurs à 800 m² sont déduits de la SAU).

3.11 Suppression des parcelles fictives de correction

Dans le formulaire A, **les parcelles fictives (correction SAU et correction coupes de bois) doivent être supprimées**, puisque l'épuration de la SAU des pâturages boisés se base sur les vols LIDAR de 2016 et **les corrections ne sont plus nécessaires**. De nouveaux vols seront effectués périodiquement et l'épuration actualisée en conséquence.

3.12 Surfaces à l'étranger et hors cantons ACORDA (BE, FR, VS...)

Les surfaces à l'étranger et hors cantons ACORDA doivent également être dessinées. Comme nous ne disposons pas de cadastre ni de couverture du sol, il faut dessiner les parcelles sur la base de l'orthophoto en excluant au mieux les surfaces non exploitables (forêts, bosquets, surfaces non productives). Puisque la SAU calculée automatiquement sera zéro, il faudra prendre la surface brute de la parcelle comme SAU.

3.13 Surfaces non-exploitées mais en nature SAU

Il se peut que certaines surfaces soient encore en nature SAU mais utilisées à d'autres fins (nouvelles constructions, places d'accès, entrepôts etc.). Dans ce cas nous vous demandons de **n'englober dans vos parcelles que la surface réellement exploitée**.

3.14 Surfaces exploitées mais hors nature SAU

Il est possible que certaines surfaces de nature non-SAU (place/jardin), adjacentes à des prés ou pâturages, soient réellement exploitées, mais pas prises en compte dans le calcul de la SAU. Dans des cas justifiés et représentant une surface de plus de 10 ares, vous pouvez nous soumettre une demande de prise en compte dûment motivée, par écrit au travers du **formulaire de demande de modification de nature**, disponible sur www.ne.ch/recensement.

3.15 Surfaces hors SAU (forêts)

Si votre formulaire A comporte des surfaces hors SAU (forêts, etc.), nous vous prions de les dessiner également sur GeoACORDA. La forêt est entre autre prise en compte pour la restitution des droits de douane sur les carburants.

3.16 Chevauchements (Conflits)

En cas de chevauchement de parcelles (au sein d'une même exploitation, ou entre exploitations voisines), un message rouge indiquant un conflit apparaît à l'écran. Nous vous prions d'adapter au mieux vos parcelles afin d'éviter tout conflit. Si le conflit ne peut cependant pas être réglé entre voisins, le service de l'agriculture tranchera en se basant sur les données officiellement établies.

3.17 Adapter la SAU du formulaire A sur la base de la SAU du recensement géographique

Dès 2017, les valeurs de SAU de chaque exploitation se basent sur le recensement géographique. La SAU mesurée sur les polygones dessinés est donc à la base du calcul des paiements directs.

Pour répondre à cette exigence, **nous vous demandons de remplacer les valeurs initialement annoncées dans le formulaire A par les valeurs de SAU qui ont été mesurées suite au dessin des polygones parcellaires.**

Pour ce faire, cliquez sur :

- Onglet **Géo données**
- Sous-menu **Saisie géo données**
- Clic droit sur le tableau du relevé des parcelles
- « Imprimer »

- Sélectionnez l'onglet **Recensement**
- Sous-menu **Formulaire A**
- Sous-menu **Relevé des parcelles**
- Et remplacez les SAU du formulaire A par les **SAU géo** issues du tableau imprimé.
- Puis terminer le recensement en cliquant sur **Terminer**

Le recensement (formulaire A) a été rouvert pour toutes les exploitations ayant terminé le premier recensement de janvier/février afin de pouvoir remplacer l'ancienne SAU par la SAU géo.

Pour différentes raisons, entre autre de sécurité, le remplacement automatique de la SAU sur le formulaire A par la SAU calculée par GeoACORDA n'a pas encore été mis en place.

Des contrôles seront effectués pour s'assurer que les SAU du formulaire A correspondent aux SAU des polygones parcellaires.

3.18 Génération du PDF de la saisie des parcelles

Vous pouvez générer à tout moment les documents PDF des parcelles agricoles déjà dessinées, en vous rendant sur l'onglet « **Géo données** », sous « **Pdf parcelles géo référencées** » et en cliquant sur « **Lancer la génération** ». La génération des PDF peut prendre un certain temps mais vous pouvez quitter la page sans stopper la procédure

Une fois que les PDF sont générés, il est possible de les télécharger tous en allant sous l'onglet « **Pdf parcelles géo référencées** » (format zip) ou de les charger un à un en sélectionnant l'icône « Adobe PDF » affichée sous « **Saisie des données géo référencées** », à droite dans le tableau.

3.19 Totaux des surfaces

Dans le sous-menu « **Récapitulatif** », un tableau récapitulatif reprend les surfaces saisies et dans « **Terminer la saisie** » vous trouverez la somme des surfaces de l'exploitation.

3.20 Clôture du recensement géographique

Une fois que toutes les parcelles d'une exploitation ont été dessinées et les valeurs de SAU corrigées dans le formulaire A, pour pouvez clore le recensement géographique en cliquant sur « **Terminer saisie », sous l'onglet « **Géo données** ».**

3.21 Exportation des parcelles pour l'utilisation sur un autre programme

L'exportation des parcelles agricoles pour l'utilisation sur un autre programme informatique (SIG – système d'information géographique) n'est pas possible pour l'instant. Cependant si vous avez besoin d'utiliser les polygones de vos parcelles agricoles, l'office des paiements direct pourra vous fournir ces données sur demande (format shapefile).

4 Contestations

4.1 SAU-Non-SAU (natures. Accord du propriétaire)

La couche SAU, qui comprend les natures de couverture du sol entrant dans la SAU, a été actualisée sur la base de la nouvelle mensuration officielle.

Cependant, si vous deviez constater des incohérences manifestes (par exemple, surfaces improductives classées en prés-champs, ou vice-versa), nous vous prions de nous le signaler en utilisant le formulaire disponible sur notre site Internet www.ne.ch/recensement.

4.2 Conflits/chevauchements

Si des surfaces sont revendiquées par un autre exploitant et qu'une conciliation à l'amiable n'est pas possible, vous pouvez nous le signaler en expliquant clairement la situation. Il faudra impérativement joindre un plan et le bail à ferme ou attestation de propriété.

5 Assistance

5.1 Conseillers CNAV

Les conseillers de la CNAV sont à votre disposition pour vous assister lors de la saisie géographique des parcelles. Nous vous recommandons vivement de faire appel à ce service, qui vous permet de faire directement juste et de gagner du temps !

Si vous sollicitez cette prestation, qui est payante, veuillez prendre rendez-vous au plus vite à la CNAV ([032 889 36 30](tel:0328893630)) !

5.2 OPDI

En cas de problèmes techniques de GeoACORDA (bug informatique ou autre), nous vous prions de nous le signaler directement.

Il n'y a pas de hotline permanente, mais vous pouvez nous atteindre durant les heures de bureau aux numéros [032 889 36 85](tel:0328893685) et [032 889 36 95](tel:0328893695) (08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00).

Cependant, nous ne faisons pas d'assistance pour la saisie géographique des parcelles ou la réorganisation éventuelle du recensement, ce service étant proposé par la CNAV.

Les collaborateurs de l'office des paiements directs vous remercient d'avance de procéder consciencieusement à la saisie informatique de votre dossier et vous adressent, Madame, Monsieur, leurs salutations les meilleures.

Office des paiements directs

Félix Würgler

6 Résumé des étapes nécessaires à la saisie d'un polygone

Voici résumées les étapes nécessaires à la saisie d'un polygone (les points cités font référence au Guide de l'utilisateur, disponible sur ACORDA et sur www.ne.ch/recensement)

1. Se connecter à l'application www.acorda.ch via www.agate.ch
2. Dans le site ACORDA, sélectionner votre exploitation
3. Cliquer sur l'onglet « **Géo données** »
4. Sur la gauche, développer le contenu de l'exploitation ou unité de production sélectionnée
5. Prendre l'option « **Saisie géo données** ». Voir le point 3.3 du Guide de l'utilisateur pour plus de détails.
6. Dans la liste des parcelles affichées, sélectionner la parcelle concernée et afficher la carte en cliquant sur l'**icône globe**  (gris = pas encore de polygone dessiné, vert = polygone déjà dessiné).
7. La carte est automatiquement centrée sur la commune de la parcelle. Il peut y avoir quelques secondes de latence avant le positionnement.
8. Sur la carte, rechercher la parcelle qui doit être dessinée.
Par défaut le mode « **Dessiner** » est activé (point rouge également affiché). **Pour faciliter le positionnement sur la carte, désactiver le mode « Dessiner » en cliquant sur le bouton.** Voir les points 2.1.2, 2.2 et 3.3 (Guide utilisateur) pour plus d'explications si besoin.
Les différentes couches disponibles peuvent aider au repérage de la parcelle (notamment les périmètres de l'exploitation et la base cadastrale).
Le zoom sur la commune étant large, il est possible également de rapprocher la carte pour rechercher la parcelle (en se basant sur les routes ou les bâtiments avoisinants avec une carte photo aérienne).
Il est également **possible de retrouver la parcelle avec la fonctionnalité de recherche**, avec un lieu-dit ou un numéro cadastral par exemple.
9. Lorsque la parcelle est repérée sur la carte, dessiner le polygone pour la délimiter. **Le mode « Dessiner » doit être activé.** Voir le point 2.2.1 (Guide utilisateur) pour plus de détail. **Activer le mode « Snapping » pour que le curseur soit aimanté par les nœuds des couches activées** (suivre les lignes et le curseur marque un temps d'arrêt lorsqu'il est aimanté sur un nœud).
10. **Lorsque le dernier point est positionné sur le premier (ou double-clic sur le dernier point),** le polygone est fermé et la surface délimitée est indiquée en bas de la carte, à droite. Le mode « **Dessiner** » est désactivé.
Si besoin réactiver le mode « **Dessiner** » et ajouter un nouveau polygone (si la parcelle devait en contenir plusieurs).

SAU form A	SAU géo	Non SAU	Surface form A	Surface géo
8	0.00	0	8	8.17

SAU annoncée dans le formulaire A SAU calculée par intersection entre le polygone dessiné et la couche SAU Surface annoncée dans le formulaire A Surface brute mesurée sur GeoACORDA

Tableau récapitulatif des surfaces

11. Si la saisie de la parcelle semble correcte, **cliquer sur le bouton « Enregistrer » pour valider** et enregistrer le polygone. Un message de confirmation est affiché. Voir le point 3.3 (Guide utilisateur) pour le détail du contenu du message. Valider avec le bouton « OK ».
12. Imprimer le tableau sous « **Saisie géo données** » (clic droit sur le tableau, sélectionner « imprimer ») et **reporter les valeurs de SAU géo dans le formulaire A**, en vous rendant sur l'onglet « **Recensement** », sous « **Formulaire A** » et « **Relevé des parcelles** ».
13. Lorsque toutes vos parcelles ont été dotées d'un polygone et que la SAU géo a été reportée dans votre formulaire A, **clôturer le recensement géographique en vous rendant sous « Terminer la saisie »**, dans l'onglet « **Géo données** ».